



Vendredi 06 juillet 2020

Violences conjugales : les numéros d'urgence maintenus pendant le confinement

Le confinement, indispensable à l'endiguement de la pandémie de Covid-19, constitue un terreau favorable aux violences conjugales et intrafamiliales : la promiscuité, les tensions, l'anxiété peuvent y concourir.

Les outils existent et sont maintenus en cette période de confinement pour signaler, alerter, porter assistance ou écouter.

Vous êtes victime ou témoin de violences ? Composez-le :

- **17 OU** envoyer un **SMS** spécifiant votre nom et votre domicile au **114** pour une urgence, police secours ;
- **115** pour une mise à l'abri ;
- **3919** pour une écoute et réorientation, de 9h00 à 19h00 ;
- <https://arretonslesviolences.gouv.fr> pour un signalement en ligne aux forces de l'ordre, avec des gendarmes et des policiers 24h/24 ;
- **08.019.019.11** pour être accompagné pour préserver sa famille des violences ;
- **04 96 11 68 80** pour contacter l'Association d'Aide aux Victimes compétente dans les secteurs de Marseille, Aubagne, La Ciotat et leurs environs et obtenir un rendez-vous juridique ou psychologique ;
- **04 42 52 29 00** pour contacter l'APERS - Service d'aide aux victimes et d'activité judiciaire compétente sur le reste du département (97 communes) et obtenir un rendez-vous juridique ou psychologique.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

